

Elle était musulmane, la famille qui s'est plainte des seins nus sur la plage ? Et les gendarmes aussi ?

écrit par Gamma | 25 août 2020



C'est arrivé en France. En 2020. Sur une plage...

En 2020, une famille se permet de se plaindre parce que trois femmes ont les seins nus, et que les enfants seraient choqués. Et mon cul c'est du poulet ?, aurait dit un mien ami aux dits gendarmes.

Qu'une famille se plaigne est déjà aberrant mais qu'il y ait des gendarmes pour écouter la plainte au lieu d'envoyer promener les pleureuses, c'est sidérant. Mais cela ne suffit pas. Les gendarmes obtempèrent et viennent sommer la dame aux seins nus de les recouvrir...

Il n'y a pas de loi en France interdisant les seins nus, que je sache. Il y en a une interdisant la burqa, par contre, peu respectée. Cela permet sans doute aux musulmans de croire que la loi de la République ne concerne que les non musulmans mais que eux sont autorisés à faire appliquer partout et à tous la charia... avec la complicité de certaines

forces de l'ordre.

Et il n'y a pas non plus, d'arrêté municipal interdisant le monokini...

Alors, les gendarmes... musulmans ou gauchos dégénérés jusqu'au trognon ? Je veux savoir !`

Quant à la femme qui a remis son soutien-gorge... quelle lavette ! Les gendarmes auraient pu me mettre en garde à vue je n'aurais pas cédé. Rien ni personne jusqu'à présent, interdit le monokini sur la plage...

J'ai bien dit "jusqu'à présent"... Rappelez-vous Belloubet, Ministre de la Justice, taçant Mila en affirmant sans rire qu'il faut respecter la liberté de conscience. Bizarrement, moi, quand je suis devant les tribunaux pour dire ce que je pense de l'islam, on ne me donne pas droit à la liberté de conscience...

Quant à la presse... pas de surprise. Les journaux parlent de quiproquo, de fausse pudeur, de puritanisme... pas un mot sur l'islam, ne serait-ce que pour poser la question de sa responsabilité !

Et les journaux de parler de "la maman gênée"... comme c'est mignon ! Ça aurait montré trop de distanciation et de condamnation potentielle, n'est-ce pas, de dire "la mère de famille" ou, encore mieux "la femme", mot qui aurait été employé pour parler d'une patriote se plaignant d'un burqini...

Quant à l'expression "topless"... ça leur arracherait la gueule de dire monokini ?

D'ailleurs, les gendarmes ne sont pas les gendarmes, ce sont les gendarmes réservistes, ça change tout ! Ça permet surtout aux autorités de se laver les mains du problème... Comme c'est facile !

Les réservistes contribuent directement, aux côtés de leur camarades d'active, à la production de sécurité (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter, porter secours) comme à la bonne exécution des lois.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/generalites/nos-effectifs/reserve-gendarmerie/devenir-reserviste>

Ils n'ont rien d'autre à faire que d'écouter les pleurnicheries des pudibonds sur les plages, les réservistes de la gendarmerie ?

Bronzer seins nus sur une plage n'est pas interdit en France. Or, trois femmes ont été priées de recouvrir leurs poitrines ce week-end sur la plage de Sainte-Marie la Mer. Tour de vis puritain ou quiproquo? Éclairage.

“L'affaire” fait grand bruit depuis le témoignage, sur les réseaux sociaux, d'une personne invitée par des “gendarmes mobiles” à recouvrir ses seins alors qu'elle bronzait, topless, avec deux autres amies sur la plage de Sainte-Marie la Mer (Pyrénées-Orientales).

L'injonction a fait désordre et la polémique enfle alors qu'il n'est absolument pas interdit de bronzer seins nus sur une plage de France. Ce que rappelait d'ailleurs, lundi, Edmond Jorda, le maire de la commune de Sainte-Marie la Mer. “*Il n'existe aucun arrêté municipal interdisant cette pratique sur nos plages. Le conseil municipal et son maire estiment que le fait pour une femme de bronzer les seins nus n'est en aucun cas constitutif d'une quelconque atteinte à la pudeur ou aux bonnes mœurs. De fait, ils n'ont jamais demandé aux forces de l'ordre d'agir dans ce cadre.*”

Une maman gênée

Mais alors, que s'est-il passé ce week-end sur la plage de Sainte-Marie la Mer ? Une dame venue avec ses deux enfants sur la plage aurait demandé à une patrouille de gendarmes de faire recouvrir les seins de trois femmes bronzant près de ses enfants, gênée par cette exhibition.

La demande aurait alors été transmise par ces gendarmes aux trois femmes. Deux se seraient exécutées quand la troisième aurait invoqué sa liberté de bronzer seins nus. Un post sur Facebook relatant les faits a alors fait le tour des réseaux sociaux indiquant à tort que la *"gendarmerie mobile avait interdit le bronzage seins nus"*, quand il s'agissait de gendarmes réservistes, selon la mairie de la commune et les sources de L'Indépendant. Mais la machine à complots contre la liberté individuelle était déjà lancée.

La gendarmerie des Pyrénées-Orientales n'a pas souhaité faire de commentaire sur le sujet. Toutefois, elle n'a pas donné l'ordre d'interdire le bronzage topless sur les plages. On est donc loin d'un remake du gendarme à Saint-Tropez traquant les nudistes mais plus proche d'un quiproquo.

La mairie de Sainte-Marie la Mer, elle, rappelait son attachement *"au principe républicain de liberté"*. *"Sainte Marie la Mer est une station familiale et à taille humaine, dans laquelle le respect et la tolérance ont toujours été de mise"*.

L'affaire aura au moins eu le mérite de rappeler que bronzer seins nus n'est absolument pas interdit sur les plages de France. Plus personne ne l'ignorera désormais !

<https://www.lindependant.fr/2020/08/25/la-gendarmerie-a-t-elle-vraiment-interdit-le-bronzage-seins-nus-sur-la-plage-de-sainte-marie-la-mer-9033659.php>

XXXXXXXXXX

SAINTE-MARIE-LA-MER: SEINS NUS SUR UNE PLAGE, ELLES SONT
SOMMÉES DE SE RHABILLER PAR DES GENDARMES

Le monokini serait-il devenu illégal en France? C'est la question que se sont sérieusement posée plusieurs femmes qui bronzaient seins nus, jeudi dernier, sur une plage de Sainte-Marie-la-Mer dans les Pyrénées-Orientales. En patrouille, deux gendarmes les ont priées de remettre illico le haut de leur maillot de bain, après la plainte d'une famille.

"J'étais tellement choquée de ce qui se passait, c'est mon âme de féministe qui a parlé. Je leur ai demandé si pour eux, bronzer les seins nus était une atteinte à la pudeur? Ils m'ont demandé de circuler et ont quitté la plage", a confié une vacancière à [France 3 Occitanie](#).

L'intervention a été confirmée par la mairie de Saint-Pierre-la-Mer, qui a précisé à la chaîne régionale que l'action des forces de l'ordre était consécutive à la plainte d'une famille, dont les enfants auraient été choqués par la vue des poitrines.

Que dit la loi? En France, rien n'interdit de profiter du soleil ou de la baignade les seins nus sur une plage. Toutefois, certaines municipalités ont décidé d'interdire le monokini ou le string de bain par arrêté. Une amende de 38 euros peut alors être dressée dans certains cas. Mais à Sainte-Marie-la-Mer, aucune législation particulière ne s'applique et **ces femmes auraient donc pu refuser de remettre le haut.**

<https://www.charentelibre.fr/2020/08/25/sainte-marie-la-mer-se-ins-nus-sur-une-plage-elles-sont-sommees-de-se-rhabiller-par-des-gendarmes,3636560.php>

Ça commence comme ça... puis quelques années plus tard, plus une femme ne peut être sur la plage en maillot de bain, même deux pièces, même une pièce, bref sans burkini. C'est ce qui arrive aux Marocaines, obligées de faire des centaines de km pour pouvoir nager... en piscine et éviter le harcèlement et les critiques.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/08/19/maroc-les-femmes-en-maillot-de-bain-interdites-de-plage-se-refugient-a-la-piscine/>

.

Il reste néanmoins un peu d'espoir, c'est que l'histoire suscite une levée de boucliers sur les réseaux sociaux... Croisons les doigts. *Pourvou qu'ça doure*, disait Letizia Bonaparte.